



# Commune de FALLETANS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du : vendredi 19 février 2010

Etaient présents : Gérard FUSIER, Denis CHATAIGNIER, Rémy VACHERET, Pascal LOPEZ, Mireille VUILLEMENOT, Fabrice DIDIER, Hugues ROUGET, Séverine CALINON, Jean Charles ROZ

Absent excusé : Rémi ANTOINE (procuration donnée à Monsieur Denis CHATAIGNIER)

Secrétaire de séance : Gérard FUSIER

### **1 – Modification des statuts du Grand Dole**

En l'espèce, cette opération vise essentiellement à toiler les compétences facultatives de l'Agglomération, certaines d'entre elles faisant actuellement référence à des notions aujourd'hui obsolètes (charte environnement...) et à ajouter deux nouvelles compétences non exercées à ce jour par la Communauté :

- compétence sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont l'effectivité est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011
- compétence sur le réaménagement du pôle Gare situé au sein de la ville de Dole, afin de faire de ce pôle un enjeu communautaire, sur sa composante portant sur l'intermodalité.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de révision statutaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant ses compétences facultatives, telles que définies dans le document ci-annexé.

### **2 – Convention ATESAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **3 – Travaux du Clocher et de l'Eglise**

Monsieur le Maire présente 3 devis pour la réfection d'un rivage sur le toit de l'église, la pose de faitière sur la nef et d'ardoises sur le clocher.

Le Conseil Municipal se demande si les entreprises peuvent faire un état des lieux complet du clocher (et de la pointe) en plus des réparations initialement prévues.

Le Conseil municipal décide de recontacter les 3 entreprises pour obtenir de nouveaux devis.

#### **4 – Travaux rue du moulin**

Monsieur le Maire explique que, suite à des réclamations de riverain, des travaux complémentaires aux travaux de réfection de la rue du Moulin ont fait l'objet d'un devis de la part de l'entreprise Roger Martin. Ce devis s'élève à 4 921.54€TTC.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **REFUSE** de réaliser les travaux supplémentaires susmentionnés.

Monsieur le Maire explique que des travaux complémentaires sont nécessaires dans la rue du moulin. L'entreprise Roger Martin propose notamment la pose d'un caniveau à grille.

Ce devis s'élève à 2 870.40€TTC.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de réaliser les travaux complémentaires susmentionnés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

Monsieur le Maire explique que des travaux complémentaires sont nécessaires dans la rue du moulin. L'entreprise Roger Martin propose notamment la mise en œuvre d'un enduit bicouche à la place du monocouche initialement prévu pour aménager les accotements de la rue du moulin.

Ce devis s'élève à 3 635.84€TTC.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de réaliser les travaux complémentaires susmentionnés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

Monsieur le Maire explique que des travaux complémentaires sont nécessaires dans la rue du moulin. L'entreprise Roger Martin propose notamment la modification du trajet du réseau d'eau pluviale de la rue du moulin. Ce devis s'élève à 4 547.19€TTC.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de réaliser les travaux complémentaires susmentionnés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

#### **5 – Indemnité du trésorier**

Le nouveau Trésorier principal de la trésorerie Dole-Collégiale, propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution de son indemnité.

Le Conseil Municipal attend de recevoir le model de délibération pour se prononcer.

#### **6 – Enrobé ruelle des copeaux**

Suite à la réfection du mur de soutènement de la ruelle des copeaux, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de refaire l'enrobé d'une partie de la ruelle.

Il présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Roger Martin qui s'élève à 1 327.56€TTC.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, de réaliser les travaux susmentionnés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

## **7 – Questions diverses :**

- **Demande d'autorisation pour l'installation de bacs de fleurissement**

Le Conseil Municipal ne peut donner une suite favorable à la demande de M. et Mme MAILLARD.

- **Informations Plan d'Occupation des Sols**

Le Conseil Municipal décide de prévoir une réunion de travail pour apprécier la nécessité de réviser ou non le POS.

- **Elections**

Le tour de garde du bureau de vote pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010 est organisé. Néanmoins, il manque 1 personne pour tenir le bureau de vote de 13h à 15h30. Toute personne volontaire peut se faire connaître en mairie.

- **Remplacement secrétaire de mairie**

Un remplaçant sera engagé pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie pendant la durée du congé maternité de la secrétaire. Les permanences de la mairie restent inchangées.

- **Commissions communales**

Le Conseil Municipal décide de prévoir ultérieurement une modification légale des commissions communales.